

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Marie-France MAUREL, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour le maire empêché.

**Date de la convocation** : le 6 novembre 2017.

**Présents** : Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Marc BRICARD, Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Malvine MORERA, Fabien SCHURRER, Bertrand CLÉMENT, Patricia ARNOLD.

**Absents** : Yves ROBIN, Liz THOUREZ, Frédéric COSTE.

**Pouvoirs** : Frédéric COSTE à Jean-Luc CARMINATI.

Madame MAUREL, 1<sup>ère</sup> adjointe, explique que pour des raisons de santé Monsieur ROBIN n'assistera pas à cette séance. Après avoir constaté le quorum, elle déclare la séance ouverte à 18 h 15.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marc BRICARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30 août 2017.
- 2°) Acquisition des parcelles cadastrées section A n° 262 et n° 266
- 3°) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées Grand Orb
- 4°) Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes Grand Orb
- 5°) Décision modificative n° 2 sur le budget de la commune
- 6°) Décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement
- 7°) Enveloppe pour chèques cadeaux de Noël aux agents contractuels
- 8°) Admission en non valeur de créances de 2007
- 9°) Modification du tableau de l'effectif communal
- 10°) Remplacement de menuiseries - Choix de l'entreprise

**QUESTIONS DIVERSES**

---

**Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 30 août 2017**

Le procès verbal de la séance du 30 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Point n°2 : Acquisition des parcelles cadastrées section A n° 262 et n° 266**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe explique que le service des Domaines de l'État est devenu curateur de la succession depuis le renoncement des héritiers de la maison située 10 rue des Lavois. L'état de délabrement de l'immeuble impose sa démolition. La responsabilité et les frais de cette mise en sécurité incombent à la commune, sans pouvoir prétendre à aucune aide financière des institutions.

Dans la mesure où l'investissement est incontournable, autant que le bien appartienne à la commune qui pourra alors en disposer selon ses propres choix.

C'est dans cette situation que Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition, en précisant que le montant de la cession est fixé à l'euro symbolique.

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'acquisition.

**Point n°3 : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes (CLECT)**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente le rapport de la CLECT Grand Orb qui concerne les zones d'activités économiques, l'immobilier d'entreprises, la politique locale du commerce, suite à l'application de la loi NOTRe, et la mutualisation du service culturel. Elle demande l'approbation de ces évaluations.

A l'unanimité le conseil municipal valide ce rapport.

**Point n°4 : Approbation de la modification statutaire de Grand Orb**  
**Mise en conformité des compétences en application de la loi NOTRe**  
**Changement du siège social**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes relative à ces modifications et propose au conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal approuve les modifications adoptées par Grand Orb.

**Point n°5 : Délibération modificative n° 2 sur le budget de la commune**

Il s'agit d'une régularisation d'écritures comptables pour permettre le rachat d'un emprunt compensé par un autre prêt à un taux plus favorable.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3 190.00 €		
D 6688 : Autres		16 310.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>19 500.00 €</b>		
D 6815 : Dot.aux provis.pour risques	19 500.00 €			
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>	<b>19 500.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>19 500.00 €</b>	<b>19 500.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		116 874.00 €		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>116 874.00 €</b>		
D 2031 : Frais d'études		5 000.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 000.00 €</b>		
D 21318 : Autres bâtiments publics		6 577.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>6 577.00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euros				128 451.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>128 451.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>128 451.00 €</b>		<b>128 451.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>128 451.00 €</b>		<b>128 451.00 €</b>

**Point n°6 : Décision modificative n°1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement**

Il s'agit d'une régularisation d'écritures comptables pour permettre le rachat d'un emprunt compensé par un autre prêt à un taux plus favorable.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6068 : Autres matières et fournitures	2 950.00 €			
D 618 : divers	4 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 950.00 €</b>			
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	5 000.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>5 000.00 €</b>			
D 023 : Virement à section investis.	12 000.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>12 000.00 €</b>			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		900.00 €		
D 6681 : Indemn. rembours emprunt risque		23 050.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>23 950.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>23 950.00 €</b>	<b>23 950.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		185 836.00 €		
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>185 836.00 €</b>		
D 2158 : Autres		8 054.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>8 054.00 €</b>		
R 021 : Virement section exploitation			12 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>12 000.00 €</b>	
R 1641 : Emprunts en euros				205 890.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>205 890.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>193 890.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>205 890.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>193 890.00 €</b>		<b>193 890.00 €</b>

### Point n°7 : Enveloppe pour chèques cadeaux aux agents contractuels

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que les agents titulaires bénéficient du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, ce qui n'est pas le cas pour les agents contractuels.

Elle propose de distribuer à ces derniers des chèques cadeaux d'une valeur de 70 à 200 €, selon la date de recrutement de chacun.

Pour ce faire, elle prévoit une enveloppe de 370 €.

L'ensemble du conseil municipal accepte le principe et le montant de cette enveloppe.

### Point n°8 : Admission en non valeur de créances de 2007

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe précise que cette délibération annule et remplace celle adoptée le 30 août dernier. En effet, l'état des créances irrécouvrables dressé par la trésorerie de Lamalou-les-Bains comportait une erreur. Après rectification, il s'agit d'admettre en non valeur la somme de 177, 67 € correspondants à des factures impayées de garderie et de cantine scolaire. La débitrice, en situation de surendettement, a bénéficiée d'un effacement de ses dettes.

Par 12 voix, le conseil municipal décide d'admettre en non valeur le montant de cette créance.

### Point n° 9 : Modification du tableau de l'effectif communal

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe indique au Conseil Municipal que du fait de leur ancienneté, un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint technique de même grade peuvent prétendre à un avancement au grade supérieur d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe, respectivement au 1<sup>er</sup> juin 2017 et au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Elle explique que les postes occupés avant ces avancements doivent être modifiés et intégrés dans le tableau de l'effectif pour refléter la nouvelle situation.

Elle présente la composition du nouveau tableau au 1<sup>er</sup> juin 2017 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	3	Pourvus
FILIERE SOCIALE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
FILIERE TECHNIQUE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	4	Pourvus
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	1	30 H/sem. - Pourvu
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	2	20 H/sem. - dont 1 non pourvu

Elle expose ensuite la composition du tableau de l'effectif communal tel qu'il sera mis à jour le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	3	Pourvus
FILIERE SOCIALE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
FILIERE TECHNIQUE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	1	30 H/sem. - Pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	4	Pourvus
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	2	20 H/sem. - dont 1 non pourvu

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose au Conseil Municipal l'approbation de l'avancement des deux agents concernés et des modifications du tableau de l'effectif communal qui en découlent.

## **Point n°10 : Remplacement de menuiseries à l'école (dernière tranche) et à l'Agence Postale Communale**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe annonce qu'une subvention allouée par Hérault Énergies permet de procéder au remplacement des dernières fenêtres de l'école ainsi que l'ensemble des menuiseries de l'Agence Postale Communale. Après consultation de trois professionnels, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise DONNADIEU pour un montant global de 17 604, 74 € HT (soit 10 979, 87 € pour l'école et 6 624, 87 € pour l'APC).

Le conseil municipal valide le choix de la CAO.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Réfection de voirie :**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe explique que dans le cadre du F.A.I.C., une subvention de 25 000 € a été obtenue du Département pour de la réfection de voirie. La rue du Chemin vieux et une partie de la rue du Chemin de Poujou vont être remises en état.

### **Médiathèque :**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil municipal qu'après l'obtention des aides financières nécessaires à la réalisation de ce projet, l'appel d'offres pour l'aménagement de la médiathèque a été publié. Un délai de 30 jours est laissé aux entreprises pour candidater. Les travaux démarreront au mois de janvier 2018.

### **Raccordement La Borie Basse**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil municipal que l'État, l'Agence de l'Eau et le Département ont notifié les subventions sollicitées pour réaliser le raccordement du hameau de La Borie Basse aux réseaux d'eau et d'assainissement. Elle rappelle que ce projet est estimé globalement à 327 000 € HT (202 900 € pour l'eau potable et 124 100 € pour les eaux usées).

### **Goûter des anciens :**

Madame GUIRAUD indique que le goûter offert, en fin d'année, par la commune à ces anciens aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 14 h 30.

### **Vœux à la population :**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que le maire présentera ses vœux à la population le samedi 6 janvier 2018.

### **Commémoration du 11 novembre :**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe remet aux élus le déroulé de la cérémonie.

### **Solidarité aux sinistrés de l'ouragan IRMA :**

L'association des maires ruraux de France a suggéré aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan IRMA en faisant un don.

Les élus approuvent ce geste de solidarité et décident d'octroyer une aide de 500 € via Fondation de France.

La séance est levée à 20 h.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 13 novembre 2017

Pour le maire empêché,  
Marie-France MAUREL, 1<sup>ère</sup> adjointe

